

Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 23 (1996)
Heft: 1

Vorwort: Editorial
Autor: Rusconi, Giuseppe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Forum

La Suisse et ses cantons 4-7

Pages officielles

9/10

SRI-News

11

Portrait

Jean-Pascal Delamuraz,
président de la Confédération 12

Culture

La situation du design
de meubles en Suisse 13

Scrutin

Votations fédérales
du 10 mars 1996 14/15

Mosaïque

16/17

Ping Pong

18

SSE-Info

19

Page de couverture

Par le truchement de leurs armoiries, les 26 cantons suisses cultivent leur histoire et leurs particularismes et manifestent leur volonté d'autonomie. Les armoiries contribuent en même temps au renforcement de l'identité suisse.

(Illustration: Heinz «Pfuschi» Pfister)

IMPRESSUM

La Revue Suisse, qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 23^e année en allemand, français, italien, anglais et espagnol, en plus de 20 éditions régionales, avec un tirage total de plus de 310 000 exemplaires. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an.

Rédaction: René Lenzin (RL), Secrétariat des Suisses de l'étranger (responsable); Alice Baumann (AB), Bureau de presse Alice Baumann Conception; Pierre-André Tschanz (PAT), Radio Suisse Internationale; Giuseppe Rusconi (RUS), Rédacteur du «Corriere del Ticino» au Palais fédéral. Rédacteur des Communications officielles: Robert Nyffeler (RN), Service des Suisses de l'étranger, DFAE, CH-3003 Berne. Traduction: Michel Niquille et Fabienne Girardin.

Editeur/Siège de la rédaction/Publicité: Secrétariat des Suisses de l'étranger, Alpenstrasse 26, CH-3000 Berne 16, tél. +41 31 351 61 10, fax +41 31 351 61 50, CCP 30-6768-9. Impression: Buri Druck AG, CH-3084 Wabern.

N° 1/96 (26.1.1996)



Lorsque nous étions enfants, nous nous divertissions à regarder, pendus aux balcons, les drapeaux des cantons en chaîne... le rouge et le bleu du Tessin (référence volontaire aux couleurs de Paris) à côté du bouquetin grison, le taureau d'Uri flanqué de l'ours stylisé de Berne et de l'aigle de Genève!

Plus tard, à l'école, nous avons appris ce qui se cache derrière ces drapeaux, si différents les uns des autres, mais qui ont en commun la croix blanche sur fond rouge. Une fois adultes, nous avons eu la possibilité de vivre les réalités territoriales et humaines évoquées par les drapeaux: une infinité de petits états (cantons et demi-cantons), chacun avec sa mentalité propre et donc avec des institutions et des rites propres, et pas seulement au niveau politique.

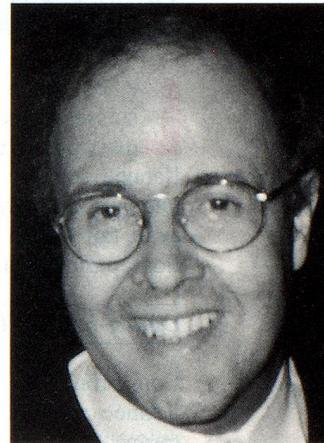
Improprement nommée «Confédération» (en effet, elle est un Etat fédératif, entité unitaire divisée en parties jouissant d'une autonomie contrôlée), la Suisse doit beaucoup à ses cantons. Sur le plan historique, ce sont eux qui ont constitué cette Suisse qui, à y regarder de plus près, n'est devenue un Etat national qu'à partir de 1848, lorsque Berne accapara une part importante des pouvoirs jusque-là cantonaux. Et puis, les cantons sont l'expression la plus manifeste du fédéralisme helvétique: un principe qui correspond aux différences existant à l'intérieur du pays, qui rapproche les citoyens et citoyennes du pouvoir, qui permet aux minorités d'y accéder, qui garantit une application flexible des lois votées au niveau national.

Néanmoins, il est également vrai que – surtout ces dernières années – les cantons ont délégué «de facto» tant de pouvoir au gouvernement central qu'ils ne semblent plus être

que les exécutants des ordres de celui-ci. Compromettant de ce fait l'un des équilibres fondamentaux sur lesquels repose notre pays. Rien d'étonnant, donc, à ce que les cantons revendiquent aujourd'hui le rétablissement de cet équilibre, ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils aient des velléités sécessionnistes. Ils ont ainsi constitué leur propre conférence cantonale, demandé une meilleure redistribution des moyens financiers de l'Etat, formé des «alliances» economico-administratives régionales (voyez le «Mittelland»), se sont ouverts – pour ceux qui le pouvaient – à une politique transfrontalière (voyez la «Regione Insubrica» dans le sud du Tessin).

On assiste donc à une revitalisation de la fonction cantonale, qui prévoit de nouvelles formes de collaboration régionale, à l'intérieur du pays, mais aussi avec les régions étrangères voisines. Ceci ne se produit pas qu'en Suisse, mais un peu partout en Europe (nous pensons par exemple aux différentes collaborations entre les régions alpines). Il s'agit d'un retour – du moins en Europe occidentale – du phénomène régional, plus «flexible» que le national, caractéristique du 19^e siècle et basé sur une division territoriale rigide.

Faut-il craindre pour l'unité nationale, helvétique notamment? Nous ne le pensons pas. Car l'Europe des régions (à laquelle les cantons suisses participent de manière dynamique) n'exclut pas celle des Etats nationaux, mais lui est complémentaire. Du moins, nous le souhaitons.»



Giuseppe Rusconi

Giuseppe Rusconi